



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 29 juin 2017, à 20h00

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 34 sur 45 membres
Excusés : Mmes et MM N. Beck, A. Carnal, C.-M. Emery, O. Hog, S. Masson, A. Pécoud, V. Pégaitaz, M.-J. Python Chaignat, S. Seitz, S. Thuégaz et D. Wicht.

1. Communications de la Présidente

Les conseillers/ères acceptent à l'unanimité que Mme Fabienne Gerber, boursière communale, prenne la parole concernant les comptes 2016.

2. PV de la séance du 18 mai 2017

Le PV tel que présenté est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale.

Mme Viviane Kolly, première de la liste des suppléants, est assermentée conseillère communale suite à la démission de M. D. Poisat.

4. Préavis N° 7/2017 : Correctif du règlement du personnel communal du 27 mars 2014 et ajout d'une annexe. Nomination d'une commission ad-hoc.

La Commission ad-hoc est nommée. Font partie de cette commission : Mme et MM Sébastien Humbert, Christophe Aviolat, Anne Owen, Charles Clerc et Pierre-Alain Rozetta, élus à l'unanimité.

5. Préavis N° 8/2017 : Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéo-surveillance. Nomination d'une Commission ad-hoc.

La Commission ad-hoc est nommée. Font partie de cette commission : MM Jean-Jacques Fasel, Reynald Badoud, André Jacot-Descombes, Guido Alves et David RoCHAT, élus à l'unanimité.

6. Préavis N° 6/2017 : Réaménagement d'une partie de la zone d'utilité publique, située sur la parcelle N° 1, propriété de la Commune de Le Vaud, pour la création d'un espace pour les jeunes. Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc et vote.

Le préavis N° 6/2017 tel que présenté est adopté à l'unanimité.

7. Rapport de gestion 2016 de la Municipalité. Rapport de la Commission de Gestion et vote.

La gestion municipale pour l'exercice 2016 est acceptée à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

8. Comptes 2016. Rapport de la Commission des finances et vote.

Les comptes 2016 tel que présentés sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière et à la Commission des finances.

9. Nomination d'une Commission consultative pour la révision des statuts de l'AISE.

La commission consultative est nommée. Font partie de cette commission Mme et MM Yvan Schlup, Barbara Briand, Christophe Aviolat, Nicolas Beck et Thierry Pasquier, élus à l'unanimité. N. Beck a été nommé d'office étant délégué du conseil communal à l'AISE.

10. Elections statutaires :

- a) du/de la Président/e : est réélue Mme Ariane Gétaz.
- b) du/de la 1^{er} Vice-Président/e : est réélu M. André Jacot-Descombes.
- c) du/de la 2^{ème} Vice-Président/e : est réélue Mme Fabienne Péry-Meylan.
- d) des 2 scrutateurs/trices : sont réélus M. Pierre-André Gétaz et Mme Anne Owen.
- e) des scrutateurs/trices suppléants/es : sont réélus MM Sylvain Pécoud et Sébastien Thuégaz.
- f) de la Commission de gestion : sont élus MM Thierry Pasquier, Yvan Schlup, Domenico La Gioia, Rémy Gagneux, et Jean-François Dolt.
- g) de la Commission des finances : sont réélus Mme et MM Catherine Duclos, Daniel Renaud, Pierre-Alain Rotzetta, Michel Pécoud et Eric Epple.

11. Nomination d'un/e délégué/e à l'APEC.

Est nommé délégué à l'APEC M. Sébastien Humbert, élu à l'unanimité.

12. Communication des délégués aux associations : lecture du rapport annuel du délégué au Conseil régional.

Le rapport a été lu par M. P.-A. Rotzetta.

13. Communications de la Municipalité.

Deux nouveaux jeux ont été installés sur le site scolaire, ils seront opérationnels pour la rentrée scolaire.

14. Divers et propositions individuelles.

L'apprentie de la crèche a réussi ses examens.

Eclaircissements sur la taxe poubelle : chaque entreprise paie une taxe, si une personne représente 3 entreprises, elle paie 3 taxes.

Des tessons de verre et autres déchets jonchent le chemin des Curtils aux abords de l'école, générant quelques dangers pour les jeunes enfants qui y cheminent. Des diminutions de ce type de comportement sont souhaitables.

Le Vaud, le 29 juin 2017

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

*Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.
Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP).
Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de **10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*